



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Franz Fayot
Débat de consultation « TIR »
Luxembourg, le 16 novembre 2017

1

MOTION

La Chambre des Députés,

considérant,

- les objectifs, propositions et conclusions de l'étude stratégique de la « Troisième Révolution Industrielle » (TIR) par Jeremy Rifkin et son équipe d'experts en collaboration avec les ministères, les administrations publiques et plus de 350 personnes provenant de tous les secteurs socio-économiques du pays ;
- le suivi de la mise en œuvre des résultats de l'étude TIR effectué par les différents groupes de travail et plateformes thématiques ;
- l'objectif principal de cette étude stratégique qui visait le développement d'une approche cohérente et holistique proposant des objectifs, recommandations et mesures concrètes pour un modèle de développement socio-économique plus durable face à une révolution industrielle et sociétale déjà en marche, qui est née de la convergence des technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et de la mobilité au sein d'un réseau digital et intelligent ;
- les dynamiques existantes au Luxembourg à la fois au sein des administrations publiques, des secteurs économiques clés de la TIR et dans la société civile en général, et le besoin d'une accélération de la prise de conscience générale et d'une préparation systématique par rapport aux mégatendances à venir ;
- qu'en vue d'atteindre ces objectifs, l'étude stratégique TIR inclut une panoplie de mesures, de recommandations et de projets élaborés par les différents groupes de travail thématiques ;

- que ces mesures, recommandations et projets sont essentiels au vu de la recherche d'une croissance qualitative et d'un développement durable de notre pays, ainsi que de la décarbonisation de notre économie ;
- l'importance du Comité de suivi stratégique, organe de supervision de la mise en œuvre de la stratégie TIR, qui a comme mission la coordination et la centralisation des travaux des différents groupes et plateformes thématiques au sein desquelles les mesures et propositions détaillées sont analysées et discutées ;
- que le développement d'un nouveau modèle de développement économique plus durable et résilient est un processus continu qui doit être planifié et supervisé à long terme, la stratégie fixant certains objectifs à l'horizon 2050 ;
- qu'il est indispensable de continuer à faire un suivi interministériel régulier des progrès réalisés et de la mise en œuvre de la stratégie, aussi bien au niveau du Gouvernement qu'ensemble avec tous les acteurs impliqués et la société civile luxembourgeoise ;
- que la mise en œuvre de la stratégie et surtout l'évaluation des progrès réalisés à court, à moyen et à long terme ne pourra se faire en l'absence d'objectifs clairs pouvant être quantifiés ou mesurés ;
- que les décisions gouvernementales devraient être évaluées à la lumière de leur impact sur la mise en œuvre de la stratégie TIR et des objectifs à court et à long terme ;
- la motion sur le télétravail déposée le 20 décembre 2016 dans le cadre des discussions sur le PL 7050 ;
- la présentation du premier rapport intermédiaire de suivi sur l'état de progression des travaux initiés dans le cadre de la stratégie TIR lors d'un événement public en date du 9 novembre 2017 ;
- l'audition publique du 26 octobre 2017 visant à préparer ce débat de consultation à la Chambre des Députés ;
- l'initiative « Digital Lëtzebuerg » lancée par le Gouvernement en 2014,

invite le Gouvernement

- à favoriser et organiser une discussion large au sein de la société luxembourgeoise, et en particulier avec les jeunes, concernés au premier chef par la TIR, sur les thèmes et enjeux de la TIR ;
- à charger le Comité de suivi stratégique à élaborer un cadre cohérent facilitant et garantissant le suivi adéquat de la mise en œuvre de la stratégie TIR et que ce cadre devrait contenir des indicateurs à la fois SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) et QQT (qualité, quantité, temps) ;

- à élaborer un tableau de bord qui permettra que le progrès vers les objectifs fixés pourra être mesuré ;
- à assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie TIR avec la publication de rapports annuels sur le progrès de la mise en œuvre de la stratégie TIR au Luxembourg ;
- à informer à intervalles réguliers la Chambre des Députés des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie TIR ;
- à adapter périodiquement les objectifs et le cadre de mise en œuvre de la stratégie TIR aux avancées technologiques de même qu'aux développements sociaux et environnementaux ;
- à finaliser dans les meilleurs délais l'étude gouvernementale, lancée par le Ministère de l'Economie servant à étudier la relation coûts-bénéfices de la stratégie économique et de création d'emplois des dernières décennies ;
- à finaliser et présenter dans les meilleurs délais l'étude entamée ensemble avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Salariés sur l'avenir du travail et à préparer les réformes qui s'imposent dans le droit du travail et le droit de la sécurité sociale afin d'adapter le cadre législatif et réglementaire aux nouveaux modes de travail, tout en garantissant une protection forte des salariés contre la précarisation croissante des relations de travail (« Uberisation ») ;
- à encourager les partenaires sociaux à consacrer le droit à la déconnexion des salariés dans les conventions collectives de travail ;
- à présenter les résultats du projet-pilote lancé au sein de la Fonction publique dans le domaine du télétravail et à formaliser et étendre, le cas échéant, le dispositif légal et réglementaire en la matière ;
- à investir davantage dans l'éducation numérique de base ainsi qu'à promouvoir davantage la formation continue tout au long de la vie ;
- à soutenir notamment les petites et moyennes entreprises dans leurs efforts de transition vers l'économie numérique ;
- à mettre en place le cadre législatif et réglementaire afin de promouvoir et de réglementer le secteur de l'économie du partage et à soutenir des projets concrets à échelle locale, nationale ou régionale ;
- à soutenir davantage la transition du secteur agricole vers une agriculture biologique ;
- à soutenir le secteur agricole luxembourgeois dans l'élaboration et la mise en place d'instruments informatiques et techniques pour favoriser la mise en œuvre des recommandations de la TIR pour le secteur agricole ;

- à honorer les engagements internationaux du Luxembourg en matière de protection du climat par le biais de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des économies d'énergie, et le promotion des énergies renouvelables ;
- à continuer à investir dans les modes de transport durables et intelligents (rail, bus, mobilité électrique, mobilité douce, car-pooling, car-sharing, etc.) ;
- à continuer les efforts entrepris en matière de digitalisation des services publics (e-Administration), tout en garantissant que les citoyens qui le désirent puissent continuer à recourir aux services publics traditionnels (en guichet physique) sans frais ni inconvénients supplémentaires ;
- à impliquer encore davantage les différents acteurs du monde de la RDI présents au Luxembourg dans la mise en œuvre de la stratégie « TIR » ;
- à veiller, à l'ère de l'économie numérique et du « Big Data », à la mise en place d'un cadre légal et réglementaire garantissant un niveau élevé de sécurité des données en général et une protection efficace des données à caractère personnel en particulier ;
- à positionner le Luxembourg sur la scène internationale en tant que « laboratoire » de la transition vers la société et l'économie numériques.

Handwritten signatures of six individuals:

- F. Fayot
- T. Gofferding
- E. Berger
- V. Loschetter
- A. Bowler
- G. Graas